

## BREVES CFTC FINANCES DE JUIN 2021

### DOUANES :

Le 4 avril dernier, au terme d'un conflit social de plusieurs mois, d'un mouvement social incluant une forte mobilisation devant Bercy, et d'un cycle de négociation de trois semaines, les organisations syndicales douanières ont signé avec la Direction Générale un accord d'accompagnement social dans le cadre du transfert des missions fiscales douanières à la DGFIP.



Cet accord prévoit notamment des mesures financières pérennes au bénéfice de tous les agents, une revalorisation des taux de promotion, des mesures spécifiques (qualitatives et quantitatives) à l'attention des collègues restructurés, et des aménagements des LDG pour limiter partiellement leurs dégâts.

La mesure indemnitaire pérenne, restée pendant longtemps un point de blocage majeur avec le Ministère, a fini par être débloquée devant la ténacité des douaniers, ce qui a mis un terme à la stratégie de boycott généralisé maintenue jusqu'au bout par une intersyndicale des douanes historiquement unie au fil des mois. La CFTC salue cette sortie de crise par le haut let l'aboutissement d'une revendication légitime dans un contexte de dégradation continue des missions douanières.

### DGCCRF :



Coup de poignard pour la DGCCRF!

Le 11 mai, collègues et OS apprennent à une heure tardive que les contrôles de la sécurité alimentaire sont transférés à la DGAL. Avec cette nouvelle amputation de 60 ETP, on pourra dire que ce gouvernement aura trahi jusqu'au bout.

Ne nous y trompons pas : cet arbitrage est un cadeau empoisonné pour les 2 administrations !

C'est encore un nouveau démembrement de notre ministère : aujourd'hui, la DGCCRF ; demain, le SCL qui sera impacté... et dans le futur les autres directions!

Quant aux consommateurs, ils sont sacrifiés sur l'autel économique !

## CENTRALE :

### LA DÉMATÉRIALISATION PROCHAINE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

D'ici la fin de l'année, la gestion des dossiers individuels des agents se fera via l'application GAUdDI (Gestion de l'Archivage et du stockage Unifiés du Dossier Individuel agent).

La feuille de route de cette application a été validée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 par toutes les parties prenantes du projet (MEF-SIRHIUS, MEAE, INSEE, DGDDI, DGFIP).

Les agents seront tenus informés lorsque leur dossier sera dématérialisé ainsi que des modalités pratiques d'exercice des droits tels que le droit à la consultation, à la rectification ou à la copie.

La consultation du dossier sur support électronique se fera par affichage sur écran des documents sous une forme accessible.

Que contient le dossier individuel d'un agent ?

L'état civil, la situation de famille, les diplômes, la carrière (arrêtés de nomination, d'avancement, de promotion interne, de changement de position statutaire : détachement, mise en congé parental, etc), les évaluations professionnelles, les formations suivies, les absences (maternité, paternité, maladie, etc).

**Le dossier administratif est fondamental en matière disciplinaire. Si une procédure disciplinaire est engagée vis-à-vis d'un agent, celui-ci a droit d'accéder à l'intégralité de son dossier individuel et de tous les documents annexes.**

**Bien évidemment, notre syndicat peut soutenir un agent faisant appel à la CFTC en cas de procédure disciplinaire engagée.**

